

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*

L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00336
Propriétaire(s) : Minto Communities Inc.
Emplacement : 616, promenade Décoeur
Quartier : 19 – Cumberland
Description officielle : Lots 163 à 168, plan enregistré 4M-1526, et partie des lots 2 et 3, conc. 11
Zonage : R3YY[2164]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite construire une habitation isolée de deux étages, d'une superficie de 7,54 m sur 14,88 m, comme l'indiquent les plans soumis au Comité.

DISPENSE REQUISE :

Afin de pouvoir procéder à la construction, le propriétaire doit faire autoriser par le Comité une dérogation mineure au *Règlement de zonage*, de façon que soit permise une entrée d'une superficie correspondant à 63,1 % de la cour avant, soit 32,67 mètres carrés, alors que le Règlement prévoit que la superficie de l'entrée ne doit pas correspondre à plus de 50 % de la cour dans laquelle elle est située, soit 25,9 mètres carrés en l'occurrence.

Il est à noter qu'aux fins du Règlement municipal, la promenade Décoeur constitue la ligne de lot avant de cette propriété.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.